




# EXCELLENT QUALITY

Audit –Formation-Consulting en Qualité






The Key Of Success

## GRASP V.1.3: QUESTIONS POSEES AUX EMPLOYES

Dans la nouvelle version de **GRASP** V.1.3 Edition 1.3-1-i, les employés sont désormais interviewés lors de l'audit GRASP.

Plusieurs questions sont posées aux employés, indiqués par le symbole  au niveau de la checklist GRASP.

### I- PERSONNES INTERVIEWEES DANS GRASP

	Représentant des salariés
	Directeur
	Responsable de mise en œuvre de GRASP
	Employé 



The Key Of Success

# EXCELLENT QUALITY

Audit –Formation-Consulting en Qualité

## II- QUESTIONS POSEES AUX EMPLOYES

Sujet	Questions posées aux employés
<b>Représentant des salariés</b>	La procédure d'élection ou de nomination a été définie et communiquée à tous les salariés
	La documentation montre que l'élection et le décompte des voix ont été réalisés de manière juste et transparente.  Dans le cas où le(s) représentant(s) n'est (ne sont) pas élu(s) mais nommé(s), un document doit justifier le fait que des élections n'aient pas pu avoir lieu.
<b>Procédure de réclamation</b>	Les salariés sont informés régulièrement et activement sur la procédure de réclamation et de suggestion.
<b>Auto-déclaration de bonnes pratiques sociales</b>	La déclaration est communiquée activement aux salariés (p. ex. affichée sur le site de production, dans l'unité de manutention, dans le bureau de la direction ou jointe au contrat de travail, à titre d'information lors de réunions, etc.)
<b>Contrats de travail</b>	Des contrôles aléatoires montrent que des contrats écrits, signés par les deux parties, sont disponibles pour tous les salariés.
<b>Bulletins de salaire</b>	Des documents probants attestant que le paiement est effectué à intervalles définis (p. ex. bulletins de salaire ou livres de paie) sont tenus à la disposition des salariés (contrôles aléatoires).
	Les bulletins de salaire ou les livres de paie indiquent que les paiements sont conformes aux contrats de travail (p. ex. signature du salarié sur les bulletins de salaire, virement bancaire, etc.)
<b>Salaires</b>	Les bulletins de salaire ou livres de paie indiquent clairement le nombre d'heures de travail rémunérées ou la quantité récoltée, y compris les heures supplémentaires (heures/jours).



The Key Of Success

# EXCELLENT QUALITY

Audit –Formation-Consulting en Qualité

Sujet	Questions posées aux employés
<b>Salaires</b>	Indépendamment de l'unité de calcul, les bulletins de salaires ou livres de paie montrent que les salariés gagnent en moyenne moins le salaire minimum légal dans le cadre des heures de travail habituelles (vérifier en particulier quand le taux unitaire est appliqué). En cas de retenues sur salaires et si les salariés sont payés au-dessous du salaire minimum, les retenues doivent être justifiées par écrit
<b>Non emploi de personnes mineures</b>	Si des enfants –en tant que membres de la famille restreinte – travaillent dans l'entreprise, ils n'effectuent pas de travaux mettant en danger leur santé et leur sécurité (conformément au Module de Base applicable du Système Raisonné de Culture et d'Élevage, Ensemble des Exploitations), compromettant leur développement ou les empêchant de terminer leur scolarité obligatoire
<b>Accès à la scolarité obligatoire</b>	Il existe une liste de tous les enfants vivant sur les sites de production ou de manutention de l'entreprise et en âge de suivre une scolarité obligatoire, comportant suffisamment d'indications: nom, nom des parents, date de naissance, fréquentation régulière de l'école, etc. Les enfants de la direction peuvent être exclus
	Il est prouvé qu'il existe un service de transport dans le cas où des enfants habitent à une distance trop importante pour faire le chemin à pied (une demi-heure de marche ou conformément à la Directive d'Interprétation Nationale GRASP)
	Il est prouvé qu'il existe un système de scolarisation sur site lorsque l'accès aux établissements scolaires n'est pas possible
<b>Système d'enregistrement du temps du travail</b>	Les enregistrements des temps de travail sont régulièrement validés par les salariés (p. ex. feuille d'enregistrement signée régulièrement, horloge de pointage)



The Key Of Success

# EXCELLENT QUALITY

Audit –Formation-Consulting en Qualité

Sujet	Questions posées aux employés
Heures de travail et pauses	Des informations sur la réglementation du travail en vigueur et/ou les conventions collectives relatives aux heures de travail et aux pauses sont disponibles (p. ex. dans la Directive d'Interprétation Nationale GRASP).
	En l'absence d'une réglementation applicable plus stricte, le temps de travail hebdomadaire habituel ne dépasse pas 48 heures. Durant les pics d'activité saisonniers (période des récoltes), le temps de travail hebdomadaire n'excède pas 60 heures

### III- REFERENCE DE NOTRE NEWSLETTER :

<https://www.globalgap.org/>